



République Française

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de CALDRY

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de QUIÉVY

N°20/2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de QUIÉVY, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HALLE Sylvain, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites le 20 Février 2026.

Membres en exercice : 18

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 16

Étaient présents : MM HALLE Sylvain – CANONNE Maryline – SCHMIDTMAYER Marie – CARRON Henri – DAVOINE Marie-Christine – WAXIN Julien – MERCIER Olivier – RATTIER Fabienne – DOMANIECKI Yann – CARRON Jean-Michel – BRONNIART Mylène – FRANÇOIS Sébastien – VAN DORPE Nicolas – LANDELLE Laëtitia – HERBIN Patrice

Membres absents excusés : MACHU Daniel a donné procuration à HALLE Sylvain – MAILLARD Aurélie

Membres absents : MÉZIANI Frédéric

DOMANIECKI Yann est élu secrétaire de séance.

OBJET : CONSULTATION SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVÉS DE PARIS-ROUBAIX ET SON VÉLODROME

La course dite du Paris Roubaix existe depuis 1896, elle se déroule sur environ 250 kilomètres dont près de 55 kilomètres sur des routes pavés, ce qui lui confère son caractère particulier. Cette course légendaire a failli disparaître en 1977 face à la menace constante de macadamisation des secteurs pavés. C'est à cette époque qu'est née l'Association des Amis du Paris Roubaix qui n'a, depuis lors, cessé d'alerter les autorités sur la nécessité de protéger les pavés.

En 2022 le Préfet du Nord, sollicité par la Région des Hauts de France, a lancé la démarche de classement des secteurs pavés.

Le classement a pour objectif fondamental la protection des pavés emblématiques du Paris Roubaix et de son vélodrome. Il constituerait d'une part, une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée, et d'autre part une protection pérenne de ces pavés.

La DREAL a engagé la procédure de classement, 54 secteurs pavés ont été retenus, sur des secteurs empruntés au moins une fois depuis 1968, des secteurs composés de pavés de grande taille, relativement en bon état, et accessibles de part et d'autre de leurs extrémités.

Deux secteurs pavés relevant de notre commune seront proposés au classement :

- Secteur pavé de Viesly à Quiévy (Chemin dit de Viesly)
- Secteur pavé de Quiévy à Fontaine au Tertre (Saint-Python) chemin dit de Valenciennes.

La procédure de classement conduite par la DREAL doit se poursuivre par la consultation locale, il convient donc de soumettre ce dossier au Conseil Municipal.

Il est attendu de la Commune un avis sur l'instruction de cette servitude d'utilité publique, mais aussi son avis en qualité de propriétaire, si elle devait être propriétaire de parcelles dans le périmètre du projet.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 059-215904855-20260226-20260226D20-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de classement des secteurs pavés de Paris Roubaix et son vélodrome

Fait et délibéré en séance, le 26 Février 2026.

Les Membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,
Sylvain HALLE.

A blue ink signature of Sylvain HALLE is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Paris' and 'NORD'.

Certifiée rendue exécutoire par transmission
En Sous-Préfecture le 11 Mars 2026
Affichage le 11 Mars 2026